

Mes points permis



Permis de conduire :

A partir de 2024, plusieurs nouveautés importantes affectent le permis de conduire en France. Voici une mise à jour des cinq points clés :

- Le permis de conduire se présente désormais sous forme numérique via l'application [France identité](#), simplifiant sa gestion et présentation lors des contrôles.
- Les jeunes ont la possibilité de passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès l'âge de 17 ans, afin de faciliter leur accès à la mobilité et d'améliorer leur formation.
- Le [Compte Personnel de Formation](#) peut financer plusieurs types de permis de conduire
(voitures, motos légères ou puissantes, voiturettes, véhicules légers avec remorques lourdes) selon conditions dès le 12 janvier 2024, élargissant ainsi l'accès au financement pour favoriser la mobilité professionnelle. La remise à niveau en conduite ou le [stage rattrapage de points](#) disponible sur LegiPermis ne peuvent être pris en charge par le compte CPF.
- Les excès de vitesse inférieurs à 5 km/h ne mènent plus à un retrait de point, bien qu'une amende soit toujours appliquée pour dissuader les excès de vitesse.
- La vignette verte, servant de preuve d'[assurance automobile](#), disparaît à partir du 1er avril 2024, dans le cadre d'une série d'évolutions visant à simplifier les démarches administratives et à moderniser la gestion des documents liés à la conduite et à l'assurance des véhicules.